

# « Il y a déjà, ici, 320 chômeurs. Quels débouchés pourrait-on offrir aux nouveaux-venus ? »

qui est sur le point d'aboutir. » Cela se passait il y a quatre ans. La « municipalisation » n'a pas progressé. Et il n'est pas impossible que l'une des raisons pour lesquelles cette opération a piétiné est que la communauté indochinoise installée à Sainte-Livrade cultive encore un rite sino-vietnamien dérivé du bouddhisme et proche de l'extinction, le culte des Dong.

Or, le maire, qui n'est pas ethnologue, mais agent immobilier, n'a pas renoncé à son projet. C'est en outre un homme important, Charles de Cacqueray. « Il vous sera difficile de le voir, m'a dit sa secrétaire. Comprenez, il remplace le ministre. » Le ministre, c'est Jean François-Poncet, patron du Quai-d'Orsay et, accessoirement, président du conseil général du Lot-et-Garonne. Le vicomte Charles Henri de Cacqueray de Valmenier est vice-président de ce conseil, comme il est vice-président du conseil régional d'Aquitaine, président de la société de l'aéroport d'Agen, et aussi président du comité d'organisation départemental d'action économique, et encore membre du bureau de l'Association d'aménagement de la vallée du Lot. Il est également membre du Conseil économique et social et il trouve encore le temps d'être correspondant du journal Sud-Ouest dans la ville dont il est le premier magistrat.

C'est en outre une personnalité dont l'influence politique locale — et la voix — est bien utile à la majorité. Bien qu'appartenant au MRG, il a voté pour Jean François-Poncet à la présidence du conseil général en mai 1978, et sa voix, ainsi que celles de quatre autres radicaux de gauche du département, a été décisive pour le succès du ministre contre le candidat socialiste.

« Je suis un radical de gauche lot-et-garonnais, vous comprenez », m'a-t-il dit en me recevant à la mairie. Pour ceux qui ne comprendraient pas, en voici la définition : « Nous sommes des radicaux qui jugent que l'efficacité du département passe par la possibilité d'avoir un homme de qualité à la tête du conseil général. » Et c'est pourquoi les mêmes radicaux de gauche, dans la foulée, ont fait campagne pour la liste de Simone Veil aux élections européennes.

## Questions sans réponse

Mon audience chez le maire avait mal commencé : « Je ne répondrai à aucune question concernant le camp », m'avait averti, d'entrée, cet homme de cinquante-sept ans, aux cheveux argentés. « D'ailleurs, ce centre d'accueil ne devrait plus exister. »

« Mais il serait peut-être possible d'y héberger... »

— Qui dit cela ? C'est une déclaration très grave ! D'ailleurs, aucune famille n'a jusqu'à présent proposé de prendre en charge des réfugiés et je ne peux pas exiger du ministère, propriétaire du camp, qu'il en accueille, pas plus qu'il ne peut m'imposer d'en héberger.

— Pourquoi, dès lors, avoir réclamé la municipalisation du camp ?

— Je ne réponds pas à cette question. J'ai une idée personnelle que je n'ai pas à dévoiler aujourd'hui. Bien, mais n'accuse-t-on pas le maire de chercher à procéder à une opération immobilière sur le terrain ?

« Je n'ai rien à déclarer à ce sujet. Je n'ai rien à dire à la presse. » Puis : « Le Matin est un journal engagé... Ne cherchez pas à me faire dire quelque chose. »

Bon. Essayons encore. « Que pensez-vous de la culture bouddhiste que certains cherchent à perpétuer dans ce camp ? »

— Je n'ai pas de réponse à faire à cette question. Cela devient répétitif. Dernière tentative, sans illusion : « Vos électeurs vous demandent bien pourquoi vous voulez acheter ce terrain ? » Réponse : « Non, ils ne me posent pas ce genre de question. »

Charles de Cacqueray n'a cependant pas voulu me laisser partir sur une mauvaise impression. Sa rondeur radicale, si importante pour un homme politique de la région, a repris le dessus ; elle a surmonté ses soupçons, sa méfiance. « Ce que je veux, m'a-t-il dit, c'est que la municipalité tire profit de l'opération. Je demande la municipalisation du centre pour supprimer cette verve de la commune où les administrés échappent à mon contrôle. Je veux que le centre redevienne un quartier de Sainte-Livrade. S'il en était ainsi, j'aurais déjà procédé à des aménagements. Et pour les vieux qui y habitent encore, j'ai un projet : ils seront transférés dans la maison de retraite, toute proche, et ils pourront aller prior dans leur pagode quand ils voudront. Nous ne la ferons pas disparaître. »

Cette pagode, aménagée dans un hangar qui ne se distingue des autres que par sa porte peinte en rouge, est l'un des sujets de friction entre les partisans du maintien du camp et leurs adversaires.

Les premiers occupants du centre étaient pour beaucoup des adeptes du culte des Dong, cette religion sino-vietnamienne dérivée du bouddhisme et fondée sur les rapports avec les « esprits ». De temps à autre encore, les « servantes des génies » sacrifient au rite de la possession, comparable au vaudou haïtien, en se drapant la tête dans

un voile rouge, au rythme des grottes de bois et des timbales de cuivre. Des chercheurs du CNRS, des ethnologues du Musée de l'homme ont longuement observé leurs cérémonies, devant l'autel des « Âmes errantes » ou celui de la « princesse des montagnes », ornés de dragons et de serpents en papier crépon doré, d'une multitude de fleurs et de diverses offrandes (fruits et pièces d'argent) dans l'odeur des brûle-parfum et des bâtonnets d'encens.

Il y a des années, le médecin du camp, le docteur Yan Daoulas, avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur les vertus thérapeutiques de ces rites sur ces vieilles personnes essoulées. Les cérémonies, disait-il, exercent un effet d'apaisement tant physiologique (les phénomènes de transes peuvent atténuer les insuffisances cardiaques, les arthrites et autres lobosciatiques) que psychologique. Le culte joue un rôle de lien au sein de la communauté et lui permet de se retremper dans l'atmosphère de la patrie d'origine.

## Psychodrame

Un maire MRG collaborant avec la majorité, un directeur de camp qui se prend pour le gardien de secrets d'Etat — il refuse les interviews —, un sous-préfet muet, de vieux Indochinois hantés par les esprits, quelques jeunes chômeurs mal intégrés à la population du village, un climat de méfiance alourdi par des jalousies et des rancunes locales et personnelles : tous les éléments d'un psychodrame sont réunis. Pendant ce temps-là, les réfugiés peuvent bien crêver à Poulidong.

Le maire de Sainte-Livrade joue sur du velours. Les habitants de sa commune estiment en avoir assez fait pour les réfugiés d'Indochine. Des centaines de Vietnamiens dans ce bourg de six mille habitants, c'est peut-être beaucoup, surtout que le département du Lot-et-Garonne abrite déjà, à quelques kilomètres, un ancien camp de karkis, à Bias, qui n'est pas encore totalement évacué, et que le pourcentage de la population étrangère atteint un niveau record : 16,6 %.

Rares sont les administrés de Charles Henri de Cacqueray qui avouent que leur commune n'a jamais dépensé un sou pour ces réfugiés, ou qui tiennent compte de l'apport financier dont le village a bénéficié. Le seul conseiller municipal communiste qui, lui non plus, ne tient pas à être cité par son nom, m'a dit : « Giscard invite des réfugiés. Mais c'est facile de faire venir des gens et de faire payer la note aux autres. » Dans son petit magasin de confection pour hommes qui fleurit le lin et la serge, ce fils de réfugiés alsaciens, dont la voix a acquis les roulements de la Garonne, ajoute : « Il y a déjà ici 320 chômeurs. Quels débouchés pourrait-on offrir aux nouveaux-venus ? »

Autre conseiller municipal, mais de la majorité, le pépiniériste Jean Behargue écarte ses mains terreuses dans un geste d'impuissance : « Avec le maximum de générosité, nous ne pourrions accueillir que quelques familles. En admettant même que le ministère assure leur



L'une des deux épiceries « exotiques » du camp

logement gratuit, c'est à la population du village qu'il reviendrait d'assurer leur subsistance et leur formation. » Cette position de refus est confortée par les plaintes, largement exploitées ces jours-ci dans le Sud-Ouest, d'un paysan de la Dordogne auquel l'adoption de deux familles laotiennes n'a procuré « que des inconvénients ».

La meilleure analyse de l'incompréhension de la population, c'est un ancien réfugié, Henri Claverie, qui va la donner. Arrivé en 1964 au camp, à l'âge de dix-sept ans, avec sa mère eurasienne et ses cinq frères, il a exercé plusieurs métiers avant de se retrouver, à trente-deux ans, gardien et gérant du club de tennis de Villeneuve-sur-Lot. Entre-temps, il avait épousé une Laotienne qui lui a donné cinq enfants. Ce fils de militaire français croit, lui aussi, que le camp pourrait accueillir de nouveaux réfugiés. « Mais je comprends que les habitants de la région se demandent pourquoi les gens du camp ne paient ni loyer ni électricité, alors qu'ils perçoivent souvent des indemnités. »

Ces « indemnités », c'est la plupart du temps la retraite des vieux ou l'allocation chômage. Mais il est vrai que les habitants du camp vivent sur un budget spécial du ministère du Travail, qui leur finance le loyer et d'autres charges. Ce n'est pas le Pérou, puisque les cabinets et les douches sont communs dans des appartements extérieurs aux bâtiments. Mais c'est gratuit. Et il arrive que, en dehors des vieux qui ne savent pas où aller, certains jeunes « profitent » de la situation. Ce sont soit des chômeurs sans le sou, soit des salariés plus fortunés qui trouvent dans le camp des possibilités de passer leurs vacances sans bourse délier. Si la municipalité rase ces casernes pour construire des HLM ou des pavillons, seuls y resteront ceux qui pourront payer. Le maire, là-dessus, est formel. Dans le cas de la famille Allard, par exemple, on trouve ces deux catégories de « profiteurs ». La mère, laotienne, veuve d'un militaire, vit au camp. Trois de ses enfants travaillent au PTT à Paris, un autre vit à Londres où il a épousé une Anglaise. Une de ses filles habite Orléans où elle est employée dans une mutuelle chirurgicale. Et le plus jeune fils est chômeur. Il est le seul à vivre avec sa mère. Toute la famille se retrouve réunie pendant les vacances, à moindres frais. Mais aucun d'entre eux — pas même le chômeur pourtant directement intéressé — ne verrait d'inconvénient à ce que de nouveaux

réfugiés les obligent à réduire leur espace vital.

« Il conviendrait d'en prendre le maximum en fonction des possibilités d'hébergement », dit Henri Claverie qui, pour sa part, emploie le plus grand nombre de ses parents au club de tennis. Le salaire, évidemment, n'est pas affolant. C'est, au maximum, le SMIC.

L'une des solutions, préconisées depuis longtemps par plusieurs responsables, parmi lesquels le médecin, consisterait à limiter l'accès du camp aux plus âgés. « Au lieu de fermer le centre, on pourrait le transformer en asile médico-social spécialisé pour les troisième et quatrième âges », disait Yan Daoulas dès 1978. Ce médecin breton s'appuyait sur un argument socio-culturel de poids : le maintien d'une communauté religieuse en voie de disparition. Mais il réclamait diverses améliorations pour que le centre ne devienne pas un moulin à Indochinois. D'autres arguments militent en faveur de l'accueil de réfugiés. La quasi-totalité des personnes qui ont transité dans le camp se sont parfaitement intégrées au sein de la communauté française. Et il n'y eut jamais aucun incident — à part une petite bagarre à propos de filles, il y a dix ans, alors que le centre comptait 650 jeunes gens. La culture des légumes exotiques a fait prospérer quelques agriculteurs de la région. Il est possible en outre, de limiter la durée du séjour des réfugiés, en instituant une sorte de camp de transit, ce qui exigerait la collaboration de plusieurs services de l'Etat. La scolarisation des enfants, l'alphabetisation des adultes, la formation professionnelle des jeunes gens nécessiteraient une équipe d'éducateurs. Mais n'est-ce pas ce qui se passe dans la cinquantaine d'autres camps d'hébergement provisoire ouverts par les services de l'immigration un peu partout en France ?

Le Conseil des ministres du 6 août 1975 avait, il est vrai, décidé la fermeture des camps de réfugiés. Mais c'était avant la grande tragédie des « boat people ». Le maire de Sainte-Livrade se réfère à cette décision pour justifier son projet visant à transférer les vieux Indochinois à l'asile municipal. Ils y mourront plus vite, et tristement. De gais pavillons auront remplacé les allées où ils se promènent, en pantalon de soie et la tête coiffée du non, le chapeau comique traditionnel. Mais si la rentabilité doit entrer en ligne de compte, il ne faudrait pas promettre à d'autres Indochinois un paradis en France.

B. V.-L.



Dans la région, on les appelle les « Chinois » !

Magnum